Rapport financier
de l'Institut
Pasteur

Comptes 2017

Institut Pasteur

Sommaire

Rapport de gestion, bilan et compte de résultat

03 L'Institut Pasteur : des financements publics et privés au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme
04 Les faits marquants 2017
07 Compte de résultat
08 Bilan
10 Flux de trésorerie
11-22 Compléments d'informations relatifs au bilan
• **Note 1** Immobilisations incorporelles et corporelles
• **Note 2** Immobilisations financières
• **Note 3a** Titres de placement stables
• **Note 3b** Valeurs mobilières de placement
• **Note 3c** Stock et en-cours
• **Note 4a** Échéancier des créances et des dettes
• **Note 4b** Produits à recevoir et charges à payer
• **Note 5** Fonds propres
• **Note 6** Subventions d'équipement
• **Note 7** Provisions pour risques et charges
• **Note 8** Fonds dédiés
• **Note 9** Produits constatés d'avance
23-28 Compléments d'informations relatifs au compte de résultat
• **Note 10a** Les produits d'exploitation
• **Note 10b** Les charges d'exploitation
• **Note 11** Le résultat financier
• **Note 12** Excédent ou déficit exceptionnel
• **Note 13** Le compte emploi des ressources et note de commentaires
29-30 Autres informations
• **Note 14** Engagements hors bilan
• **Note 15** Effectif des salariés au 31 décembre
• **Note 16** Rémunération des dirigeants
• **Note 17** Autres informations
31 Contribution des établissements hors métropole au résultat de l'exercice

Rapports du commissaire aux comptes

33 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Rapport de gestion, bilan et compte de résultat

231,2 M€ consacrés à la réalisation des missions sociales

10 prix Nobel

2 680 collaborateurs

66 Nombre de nationalités présentes sur le campus

33 instituts membres du réseau international

134 entités de recherche, dont 108 unités, 22 groupes à 5 ans et 4 laboratoires

63 déclarations d'invention

16 plateformes technologiques

21 nouveaux brevets prioritaires et **20** dépôts probatoires

229 contrats industriels signés en 2017

Au 31 décembre 2017

L'Institut Pasteur : des financements publics et privés au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment infectieuses, par la recherche, l'enseignement et des actions de santé publique.

	2017	
	M€	%
TOTAL	**857**	**100 %**
Immobilier	166	19 %
Valeurs mobilières	649	76 %
Capital investissement	0,3	0 %
Trésorerie	42	5 %

Fondation reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire ; la bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.

Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement à couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et au fonctionnement de l'Institut, mais aussi à abonder son fonds de dotation.

Aussi, les statuts de l'Institut Pasteur prévoient-ils que les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des ressources annuelles (« produits d'exploitation ») pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 € et viennent, pour l'excédent, soit renforcer les ressources courantes de l'exercice pour la part comprise entre 300 000 € et 2 500 000 €, soit renforcer le patrimoine de l'Institut.

La gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui est constitué essentiellement de 4 types de biens : l'immobilier, les placements financiers à long terme, la trésorerie et le capital investissement, a pour objectif de pérenniser l'action de ce dernier, tout en dégageant annuellement les ressources permettant d'assurer ses missions d'intérêt général. Le cadre de référence de la gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui en fixe les objectifs et principes généraux, est disponible sur notre site www.pasteur.fr

L'organisation, la gouvernance de l'Institut Pasteur, de même que la présentation de ses comptes annuels traduisent son modèle économique, dans le respect des normes comptables applicables aux fondations reconnues d'utilité publique.

Les comptes sociaux présentés ci-après concernent la Fondation « Institut Pasteur » à Paris et, en application des règles sociales et fiscales, les Instituts de la Guadeloupe et de la Guyane, intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits des Instituts Pasteur de la Guadeloupe et de la Guyane (« IP Guadeloupe » et « IP Guyane ») sont présentés au compte de résultat sous 3 rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

Les faits marquants 2017

L'exercice 2017 est marqué par la poursuite de la mise en place du plan stratégique présenté par le directeur général au conseil d'administration du 20 mars 2014.

Cette mise en œuvre se traduit par une plus grande allocation de ressources sur les plateformes technologiques et la bio-informatique, sur la recherche translationnelle, les grands programmes de recherche, ainsi que sur le développement des interactions avec le Réseau international des Instituts Pasteur, notamment pour la surveillance des épidémies et des maladies infectieuses et la valorisation des collections de micro-organismes (Projet PibNet).

Les succès scientifiques du plan stratégique se mesurent sur 2017 par une nouvelle augmentation du nombre de publications de résultats de recherche pasteuriens. Cette progression se vérifie également au sein du Réseau international des Instituts Pasteur. Parmi ces publications figurent des contributions de l'Institut Pasteur à des découvertes majeures :

- **Pourquoi la bronchiolite ne touche que les nourrissons :** des chercheurs de l'Institut Pasteur (Paris et Shanghai), associés à l'hôpital Bicêtre, l'université Paris-Sud et le CNRS, ont découvert un nouveau groupe de cellules immunitaires (type lymphocytes B), présents uniquement chez les nourrissons et constituant la cible privilégiée du virus de la bronchiolite. Ils expliquent ainsi pourquoi cette infection affecte surtout les nouveau-nés, d'autant plus sévèrement qu'ils sont jeunes.
- **Comment la nicotine agit sur le cerveau des schizophrènes :** plusieurs études rapportent la forte dépendance à la nicotine des patients schizophrènes. Les chercheurs de l'Institut Pasteur, du CNRS, de l'INSERM et de l'ENS sont parvenus à visualiser l'effet direct de la nicotine sur le rétablissement de l'activité normale des cellules nerveuses impliquées dans les troubles psychiatriques, comme la schizophrénie.
- **L'histoire migratoire des peuples Bantous :** des scientifiques de l'Institut Pasteur, du CNRS et d'un large consortium international ont analysé le génome de plus de 2 000 échantillons d'individus issus de 57 populations de l'Afrique subsaharienne. Ils ont retracé le chemin migratoire des Bantous, jusqu'alors soumis à controverse, et révélé que le métissage né des rencontres successives avec les populations locales leur a permis d'acquérir des mutations génétiques avantageuses.
- **Un nouveau concept pour améliorer le BCG :** des chercheurs de l'Institut Pasteur et leurs partenaires du consortium international TBVAC 2020 ont mis au point un candidat vaccin contre la tuberculose, dérivé du BCG conventionnel, mais présentant une efficacité accrue. La tuberculose se classe parmi les 10 premières causes de mortalité dans le monde.
- **Restauration de l'ouïe et de l'équilibre dans une maladie génétique :** grâce à la thérapie génique, des chercheurs français, dont des chercheurs de l'Institut Pasteur, ont restauré pour la première fois l'audition et l'équilibre dans un modèle murin du syndrome de Usher, un trouble génétique rare. L'injection locale du gène USH1G a permis de rétablir le fonctionnement des cellules sensorielles de l'oreille interne. Un espoir pour le développement de traitements de certaines formes génétiques de surdité.
- **Sida :** des chercheurs de l'Institut Pasteur ont prouvé que les cellules NK (cellules tueuses naturelles du système immunitaire) migrent dans les follicules des ganglions lymphatiques, site connu comme étant le réservoir anatomique principal du virus du sida, et y contrôlent la réplication du virus de l'immunodéficience simienne (SIV). Cette découverte ouvre des pistes pour parvenir un jour à contrôler le VIH chez l'homme, à l'arrêt du traitement, ce qui n'est observé aujourd'hui que rarement chez quelques patients dits *« post-treatment controllers »*.
- **Choléra :** des chercheurs de l'Institut Pasteur et du *Wellcome Trust Sanger Institute*, en collaboration avec plusieurs institutions internationales, ont retracé l'histoire des épidémies de choléra ayant touché l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, ces 60 dernières années. Grâce à une vaste analyse génomique de souches de *Vibrio cholerae,* collectées depuis 1961, ils révèlent notamment que la dernière pandémie de choléra est d'origine asiatique et que la majorité des souches résistantes aux antibiotiques provient de ce continent.

Des activités de recherche et de santé publique dynamiques

Évolution des entités et thématiques de recherche

L'exercice 2017 est caractérisé par la création de 10 unités de recherche (dont 5 transformations de groupes à 5 ans en unités) et de 5 nouveaux groupes à 5 ans :

- Romain Levayer : mort cellulaire et homéostasie des épithéliums ;
- Mathilde Gendrin : microbiote des insectes vecteurs (au sein de l'Institut Pasteur de la Guyane) ;
- Eugène Gladyshev : épigénomique fongique ;
- Grégory Batt : InBio – Méthodes expérimentales et computationnelles pour la modélisation des processus cellulaires ;
- Jean-Baptiste Masson : décision et processus bayésiens.

En parallèle 6 unités ont fermé.

Ainsi, à fin 2017, l'Institut Pasteur recense 134 entités de recherche, dont 108 unités, 22 G5 et 4 laboratoires.

Contrats et conventions de recherche

Le développement des contrats nationaux et internationaux s'est poursuivi en 2017.

Les contrats publics nationaux sont pénalisés par la fin du programme *Global Care* (ANR Carnot), mais bénéficient des très bons résultats des derniers appels à projets ANR.

En outre, sur le plan national, l'exercice 2017 est caractérisé par la mise en œuvre du projet INCEPTION (Institut convergence de l'émergence des pathologies à travers les individus et les populations) financé par les programmes d'investissements d'avenir de l'Agence nationale pour la recherche.

Le projet INCEPTION traite les questions stratégiques relatives aux thématiques suivantes :

- surveillance et suivi de l'émergence des maladies au niveau mondial ;
- analyses multiéchelles de l'émergence des maladies intégrant l'écosystème ;
- prise en compte de la sphère sociale dans la définition des politiques de santé ;
- nouvelles approches méthodologiques permettant d'exploiter les *biological big data*.

Enfin, les travaux des 3 Labex (laboratoires d'excellence) financés par l'ANR, qui représentent 73 M€ sur 10 ans, se poursuivent.

Sur le plan international, 4 financements de l'Union européenne (ERC) ont été obtenus (3 *consolidator grants* et 1 *starting grant*).

Le développement des contrats internationaux hors Union européenne est, lui, soutenu par l'obtention d'un contrat avec le ministère de la Défense américain (DARPA) pour 2,9 M€.

Les contrats pour le RIIP sont en diminution, malgré le renouvellement du projet ECOMORE (étude sur l'impact des modifications environnementales sur la santé humaine au Cambodge, au Laos, au Vietnam et à Myanmar), financé par l'AFD pour un montant de 4 M€ sur 5 ans à compter de 2017, et celui du projet ASIDE (Alerte et surveillance des épidémies de maladies infectieuses – DHHS).

Les grands programmes fédérateurs

Dans le cadre du plan stratégique, l'Institut Pasteur a décidé de lancer des programmes horizontaux de grande envergure : les grands programmes fédérateurs (GPF) soutiennent des projets collaboratifs dans lesquels l'Institut Pasteur affirme sa stratégie de recherche en encourageant le développement de projets hautement compétitifs dans un domaine émergent, en soutenant des symposiums internes et internationaux, des formations dédiées et le partage des connaissances.

Le grand programme fédérateur « Microbiote et cerveau » réunit 17 équipes internationales de renom dans plusieurs domaines de recherche pour étudier l'influence du microbiote sur le système nerveux.

Le grand programme fédérateur « Vaccinologie » vise à soutenir des idées innovantes en matière de vaccinologie (premier appel à projets lancé fin 2014 : 3 projets financés sur 2 ans dans les domaines du paludisme, du microenvironnement et de l'immunité, des populations virales et de la pathogenèse). Il soutient également de nouveaux candidats vaccins contre les maladies infectieuses (second appel à projets lancé en 2015 : 5 projets financés sur 2 ans).

Le grand programme fédérateur « Infection, nutrition-métabolisme et cancer » vise à favoriser la recherche interdisciplinaire et à susciter de nouvelles collaborations de recherche sur les liens entre infection, nutrition et cancer. Ce GPF est particulièrement dédié à des problématiques émergentes, aux nouvelles orientations cliniquement pertinentes et aux approches novatrices et non conventionnelles.

Valorisation de la recherche

L'activité d'innovation du campus s'est maintenue en 2017 à un niveau élevé, au regard des standards nationaux et internationaux, avec 63 déclarations d'invention et 21 nouveaux brevets déposés.

Actions de santé publique

En 2017, l'Institut Pasteur a été désigné par l'Agence nationale de santé publique (Santé publique France) pour héberger 14 Centres nationaux de référence (CNR) en France métropolitaine (12 à Paris et 2 à Lyon) et 4 CNR-laboratoires associés en Guyane. Le nouveau mandat des CNR a débuté le 1er avril 2017 pour une durée de 5 ans.

L'accès à la plateforme de microbiologie mutualisée (P2M), qui permet aux CNR de séquencer leurs pathogènes (bactéries, virus, champignon) pour caractériser leurs génomes, offre une plus-value indéniable : identification rapide et précise de l'agent pathogène en cause et capacité à déterminer s'il s'agit ou non de cas groupés. En 2017, 18 000 souches ont été séquencées par la plateforme P2M, tant pour les CNR que pour les Centres collaborateurs de l'Organisation mondiale de la santé (CCOMS).

L'activité des CNR a été particulièrement marquée en 2017 par l'alerte des autorités de santé par le CNR des *Escherichia coli,* shigelles et salmonelles (CNR ESS), après qu'il eut constaté un excès de cas de salmonellose chez les nourrissons. Santé publique France a ainsi pu débuter les investigations épidémiologiques dès le 1er décembre auprès des parents des bébés concernés, ce qui a rapidement conduit à identifier une poudre de lait infantile comme étant à l'origine de la contamination.

En 2017, la Direction affaires médicales et santé publique a par ailleurs poursuivi sa mission visant à rapprocher chercheurs et cliniciens.

Enfin, soucieux de s'engager en faveur du respect des procédures liées aux essais cliniques, l'Institut Pasteur a été parmi les premiers cosignataires de la « Déclaration conjointe en faveur d'une meilleure communication des résultats des essais cliniques », initiée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), au même titre que des institutions académiques intervenant dans le domaine de la santé mondiale.

Renforcement scientifique du réseau international

Véritable moteur du projet pasteurien, le Réseau international des Instituts Pasteur (RIIP) a affiché tout au long de l'année 2017 son ambition de consolider sa stratégie globale, d'affirmer sa visibilité, tout en continuant à intégrer pleinement les grands enjeux mondiaux de santé et de recherche.

Parmi les réponses à ces défis majeurs figure la mobilisation de l'Institut Pasteur de Madagascar dans le cadre d'une épidémie de peste pulmonaire particulièrement grave, dans les grands centres urbains d'Antananarivo et de Tamatave. L'Institut Pasteur de Madagascar a été en première ligne pour le diagnostic de la maladie, avec le soutien de l'Institut Pasteur à Paris. La Cellule d'intervention biologique d'urgence (CIBU) a envoyé 2 techniciens pour renforcer les équipes face au nombre important de cas à confirmer. L'unité de Modélisation mathématique des maladies infectieuses a détaché, quant à elle, 2 collaborateurs pour suivre l'évolution de l'épidémie.

Figurent également les programmes de mobilité et d'échanges entre scientifiques du RIIP : en 2017, 57 scientifiques du réseau ont pu se former grâce au programme Calmette & Yersin ; 6 chercheurs du RIIP bénéficient du programme « RIIP-Affiliate », leur permettant pendant 2 ans de développer un projet scientifique commun avec une unité à l'Institut Pasteur ; 6 stages de jeunes chercheurs français dans le RIIP financés par la Fondation Pierre-Ledoux – Jeunesse internationale. Enfin, 5 chercheurs nouvellement recrutés à l'Institut Pasteur ont effectué une mission de 3 mois dans un institut du réseau.

La vie scientifique au sein du réseau a également été marquée en 2017 par les résultats obtenus par 2 équipes de l'Institut Pasteur de Dakar et 1 de l'Institut Pasteur de Madagascar, qui font partie des 8 projets innovants sélectionnés par l'Académie africaine des sciences et l'Alliance pour l'accélération de l'excellence scientifique en Afrique (AESA). Le but de ce programme est d'améliorer la santé maternelle, néonatale et infantile sur le continent africain.

Une unité mixte internationale Pasteur – Mount Sinai (New York) a été créée pour contrecarrer l'évolution des virus. Codirigée par le Pr Marco Vignuzzi, chef de l'unité Populations virales et pathogenèse à l'Institut Pasteur, et le Pr Ben TenOever, directeur du *Virus Engineering Center for Therapeutics and Research* à l'école de médecine Icahn du Mount Sinai, cette unité mixte internationale Pasteur permettra de développer un programme combinant l'étude de l'évolution naturelle des virus avec la biologie synthétique pour mieux combattre les infections émergentes.

L'Association *Pasteur International Network,* qui regroupe l'ensemble des 33 instituts du Réseau, est, depuis 2016, nommée ONG en relation avec l'OMS.

La Direction internationale de l'Institut Pasteur coordonne 16 programmes internationaux en cours de réalisation dans 37 pays.

Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur

Pour appuyer ses priorités stratégiques, l'Institut Pasteur a poursuivi, tout au long de l'année 2017, son programme de rénovation et d'enrichissement de ses infrastructures, ainsi que la modernisation de ses outils informatiques au service des projets de recherche ou appliqués aux processus administratifs.

Sur le plan immobilier, l'Institut Pasteur a ainsi poursuivi en 2017 la rénovation de 2 bâtiments, le premier destiné à accueillir les activités de recherche de pointe dédiées à la bio-informatique, à la génomique et à la métabolomique, le second destiné à accueillir le microscope Titan Krios™. Ce microscope, le plus puissant du monde, a été acquis par l'Institut Pasteur grâce à un financement majeur de l'État et à la générosité du public (opération Titan). Il permettra de définir la structure des protéines et de leurs complexes, sans avoir à former de cristaux.

Sur le plan informatique, l'Institut Pasteur a poursuivi le développement d'infrastructures et de solutions mutualisées et sécurisées, visant à faciliter le partage d'informations et les collaborations entre chercheurs au sein de l'Institut Pasteur et de son réseau international, tout en assurant la traçabilité et la sécurité des informations partagées.

Par ailleurs, l'Institut Pasteur continue d'optimiser ses outils informatiques pour l'amélioration des processus administratifs. Ainsi, après la mise en place de SAP en 2015 pour les flux achats, logistiques, comptables et de gestion, l'Institut Pasteur a poursuivi en 2017 le développement de la digitalisation des processus liés à la gestion des ressources humaines.

Gouvernance

Nommé fin 2017 par le conseil d'administration, le Pr Stewart Cole a pris ses fonctions de directeur général de l'Institut Pasteur le 2 janvier 2018, tandis que M. François Romaneix a pris ses fonctions de directeur général adjoint administration et finances fin avril 2017. Il a assuré l'intérim de direction générale durant le dernier trimestre 2017, jusqu'à la prise de fonction de M. Cole.
Les instances de gouvernance sont par ailleurs restées stables sur l'exercice 2017, à l'exception de l'élection d'un nouveau membre du conseil d'administration en remplacement d'un administrateur démissionnaire.

Perspectives 2018

Le financement des opérations courantes de l'Institut Pasteur reste fragile et les conditions du développement souhaitable des activités de la Fondation restent attachées au maintien du niveau élevé des redevances, des contrats de recherche, à un élargissement de la base des collectes de fonds et à la poursuite du soutien de l'État.
L'exercice 2018 sera marqué par la consolidation du plan stratégique 2014-2018 et par la construction d'un nouveau plan stratégique veillant à l'équilibre économique de l'Institut Pasteur.

Événements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Néant.

Activités en matière de recherche

La recherche est l'activité même de l'Institut Pasteur. Pour une information complète, il convient de se reporter au rapport annuel d'activité.

Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation

La seule modification intervenue sur l'exercice concerne l'évaluation des engagements hors bilan. Jusqu'au 31 décembre 2016, le montant des engagements hors bilan était diminué de l'incidence des lots réalisés d'un montant supérieur à leur acceptation au bureau du conseil d'administration, situation corrigée à compter du 1er janvier 2017.

Compte de résultat

En milliers d'euros

	31/12/17	31/12/16	Variation
Produits d'exploitation (Note 10a)			
Subventions publiques	58 219	57 340	879
Produits industriels	31 888	35 580	- 3 692
Ventes, prestations et services divers	16 365	16 461	- 96
Contrats et conventions	90 548	87 526	3 021
Dons et mécénat	45 242	43 878	1 364
Legs	36 661	31 453	5 208
Produits du patrimoine immobilier	7 652	6 880	773
Reprises sur provisions	3 523	6 918	- 3 395
Transferts de charges	89	117	- 28
Total produits d'exploitation	**290 187**	**286 154**	**4 033**
Charges d'exploitation			
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	24 004	22 372	1 632
Autres achats et charges externes	70 023	65 459	4 564
Impôts et taxes	4 250	4 464	- 214
Personnel	145 481	140 283	5 198
Dotations aux amortissements et provisions	31 184	31 640	- 457
Engagements à réaliser sur ressources attribuées	47 653	47 975	- 322
Autres charges	4 580	6 706	- 2 126
Total charges d'exploitation	**327 174**	**318 900**	**8 274**
Contribution des établissements hors métropole	- 1 361	696	- 2 056
Excédent ou déficit d'exploitation	**- 38 348**	**- 32 050**	**- 6 297**
Produits financiers	32 042	32 703	- 661
Charges financières	2 502	667	1 835
Contribution des établissements hors métropole	- 14	- 2	- 12
Excédent ou déficit financier (Note 11)	**29 525**	**32 033**	**- 2 508**
Excédent ou déficit courant	**- 8 822**	**-17**	**- 8 805**
Produits exceptionnels	14 259	13 370	889
Charges exceptionnelles	5 395	7 160	- 1 765
Contribution des établissements hors métropole	54	635	- 581
Excédent ou déficit exceptionnel (Note 12)	**8 918**	**6 844**	**2 073**
Intéressement des salariés		- 576	576
EXCÉDENT OU DÉFICIT NET	**96**	**7 403**	**- 7 308**

Le résultat courant, à l'équilibre en 2016, affiche en 2017 un déficit de 8,8 M€. Ce déficit est imputable, à hauteur de 1,4 M€, aux établissements hors métropole et, à hauteur de 7,4 M€, au campus parisien de l'Institut Pasteur. Ce déficit courant résulte de la progression des charges due à la mise en œuvre du plan stratégique 2014-2018 que ni les produits d'exploitation ni les produits financiers issus des placements à court et long termes ne permettent de financer sur l'exercice.

Néanmoins, les produits issus de la générosité publique inscrits en ressources exceptionnelles, conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, permettent d'équilibrer le résultat net de l'exercice de l'Institut Pasteur.

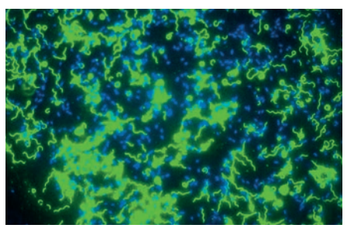

Bilan

En milliers d'euros

ACTIF	31/12/17			31/12/16
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles (Note 1)	**27 342**	**14 135**	**13 207**	**14 023**
Terrains et immeubles d'exploitation	274 837	98 095	176 741	174 262
Matériels et mobiliers	200 023	161 020	39 004	41 536
Agencements, aménagements, installations	11 806	11 674	133	742
Autres immobilisations	345	284	61	171
Immobilisations corporelles liées à l'exploitation	487 011	271 072	215 939	216 710
Terrains et immeubles de rapport	108 462	15 899	92 563	89 431
Immobilisations en cours	25 778		25 778	17 970
Immobilisations corporelles (Note 1)	**621 251**	**286 971**	**334 280**	**324 112**
Titres de participation	1 932	1 229	703	812
Autres	3 270	43	3 228	3 179
Immobilisations financières (Note 2)	**5 202**	**1 271**	**3 931**	**3 991**
Actif immobilisé	**653 795**	**302 377**	**351 418**	**342 125**
Titres de placement stables (Note 3a)	574 427	6 536	567 891	565 519
Stocks et en-cours	4 558	1 387	3 170	3 297
Créances d'exploitation (Note 4a)	99 537	3 300	96 238	112 868
Valeurs mobilières de placement (Note 3b)	96 532		96 532	110 586
Disponibilités	21 673		21 673	21 450
Actif circulant	**796 727**	**11 223**	**785 504**	**813 720**
Charges constatées d'avance	6 809		6 809	6 087
Écarts de conversion actif	626		626	40
TOTAL ACTIF	**1 457 956**	**313 600**	**1 144 356**	**1 161 973**
Engagements hors bilan reçus sur legs (Note 14)				
Acceptés par le bureau du conseil d'administration			74 738	79 244

L'évaluation des éléments de l'actif est réalisée selon la méthode des coûts historiques, étant précisé que les biens reçus à titre gratuit sont initialement enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Fondation, cette valeur correspondant au prix qui aurait été acquitté pour l'acquisition du bien dans les conditions du marché.

En milliers d'euros

PASSIF	31/12/17	31/12/16
Fonds de dotation	805 840	789 829
Report à nouveau	33 818	38 485
Excédent ou déficit de l'exercice	96	7 403
Fonds propres métropole	**839 754**	**835 717**
Fonds propres hors métropole	3 296	1 967
Fonds propres (Note 5)	**843 050**	**837 684**
Subventions d'équipement	41 431	43 805
Autres fonds propres (Note 6)	**41 431**	**43 805**
Provisions pour risques et charges (Note 7)	**56 872**	**55 983**
Fonds dédiés (Note 8)	**49 340**	**49 174**
Dettes financières	12 330	21 929
Dettes fournisseurs	39 614	42 303
Dettes sociales et fiscales	32 830	30 656
Autres dettes	7 756	6 430
Dettes (Note 4a)	**92 529**	**101 318**
Produits constatés d'avance (Note 9)	61 050	73 658
Écarts de conversion passif	85	350
TOTAL PASSIF	**1 144 356**	**1 161 973**

L'Institut Pasteur dispose de clauses statutaires et d'une politique de réserves permettant de veiller au renforcement régulier de son fonds de dotation : le conseil d'administration de l'Institut Pasteur affecte chaque année au fonds de dotation, lorsque le résultat net de l'exercice est excédentaire, un montant équivalant à la totalité de la part unitaire des libéralités supérieures à 300 000 € non affectées aux produits d'exploitation de l'exercice, ainsi que toute plus-value réalisée sur cession de biens immobiliers de rapport ou de participation financière. La différence entre le résultat de l'exercice et le montant porté en augmentation du fonds de dotation est affectée au compte de report à nouveau. Ainsi, le résultat 2016 a été affecté à hauteur de 10,7 M€ au fonds de dotation, ce montant correspondant à la totalité de la part unitaire des libéralités supérieures à 300 000 €, soit 21,7 M€, minorée des ressources portées en exploitation à hauteur de 11 M€.

L'évolution du fonds de dotation sur l'exercice 2017 est marquée par ailleurs par le legs d'un bien immobilier situé à Meudon, conservé dans le patrimoine immobilier de rapport de la Fondation, pour une valeur de 5 270 k€.

Flux de trésorerie

En milliers d'euros

	31/12/17	31/12/16
Flux d'exploitation		
Résultat net	96	7 403
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	30 120	24 498
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	3 329	2 998
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	- 956	428
Variation des provisions pour risques et charges	889	2 557
Variation des fonds dédiés	166	3 647
Variation quotes-parts des subventions d'équipement	- 7 013	- 5 071
Marge brute d'autofinancement	**26 630**	**36 461**
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	4 054	- 10 867
Total flux d'exploitation	**30 684**	**25 595**
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 2 504	- 3 596
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 38 723	- 33 623
Acquisitions d'immobilisations financières	- 229	- 254
Variation des subventions d'équipement	4 638	3 514
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	3 985	314
Variation des titres de placement stables	- 2 083	- 1 512
Total flux liés aux investissements	**- 34 916**	**- 35 157**
Flux des opérations de financement		
Variation du fonds de dotation		- 616
Remboursements des emprunts (2)	- 9 600	- 3 374
Total flux des opérations de financement	**- 9 600**	**- 3 990**
Variation de trésorerie	**- 13 831**	- 13 552
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice(1)	**132 036**	145 589
Trésorerie à la clôture de l'exercice(1)	**118 205**	132 036

(1) Disponibilités + Valeurs mobilières de placement.
(2) Variation des positions créditrices de banques et emprunts BNP.

Les investissements ainsi que les remboursements d'emprunts et remboursements de positions créditrices à fin 2016 envers les banques étant supérieurs à la marge brute d'autofinancement dégagée sur l'exercice, le solde de trésorerie au 31 décembre 2017 est en baisse de 13,8 M€.

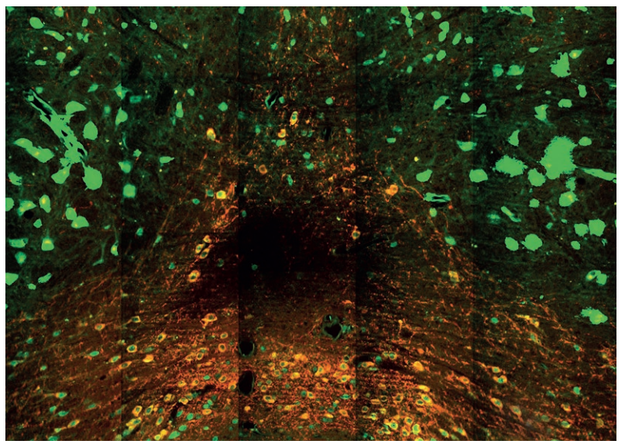

Compléments d'informations relatifs au bilan

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions, à l'exception du terrain du campus de l'Institut et du domaine de Saint-Lager (château des Ravatys) qui ont été évalués « à dire d'experts » en 1970.
Ces actifs sont comptabilisés conformément aux règlements CRC n° 2004-06 et n° 2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :
• le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
• tous les coûts directement attribuables, engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La Fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :
• les coûts de développement ;
• les frais d'acquisition des immobilisations (dont les honoraires d'acquisition versés à des agences ou notaires) ;
• les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens, soit :
• Immobilisations incorporelles 3 ans et 10 ans
• Immeubles de rapport 40 ans, 25 ans et 15 ans
• Immeubles d'exploitation 40 ans, 25 ans et 15 ans
• Matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau 3 à 5 ans
• Matériel informatique 3 ans
• Mobilier de bureau 10 ans
• Agencements, aménagements, installations 5 ans

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1er janvier 2005 comme suit :
• structure et ouvrages assimilés 40 ans ;
• toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie 25 ans ;
• ravalement et ascenseurs 15 ans.
Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros

			Diminutions		
	Valeurs brutes début 2017	Acquisitions & poste à poste	Cessions	Hors service & poste à poste	Valeurs brutes fin 2017
Immobilisations incorporelles (a)	**24 656**	**2 499**			**27 155**
Immobilisations incorporelles IPG (*)	182	4			187
Total immobilisations incorporelles	**24 838**	**2 504**			**27 342**
Terrains d'exploitation	11 256				11 256
Immeubles d'exploitation	245 382	9 946			255 328
Terrains et immeubles IPG (*)	4 952	3 300			8 252
	261 591	13 246			274 837
Matériel et outillage	157 775	12 714	2 792	20	167 677
Mobilier et matériel de bureau	21 010	1 579	85	179	22 325
Matériels et mobiliers IPG (*)	9 679	452		110	10 021
	188 464	14 746	2 877	309	200 023
Agencements, aménagements, installations	10 368				10 368
Agencements, installations IPG (*)	4 414	317		3 293	1 438
Autres immobilisations	326		80		246
Autres immobilisations IPG (*)	280	96		277	98
Immobilisations corporelles liées à l'exploitation	**465 442**	**28 405**	**2 957**	**3 879**	**487 011**
Terrains de rapport	14 942	16			14 958
Immeubles de rapport	89 468	6 148	848	1 264	93 504
Immobilisations corporelles de rapport	**104 410**	**6 164**	**848**	**1 264**	**108 462**
Immobilisations en cours	17 520	20 614		12 794	25 341
Immobilisations en cours IPG (*)	450	6		18	437
Total immobilisations en cours	**17 970**	**20 620**		**12 812**	**25 778**
Total immobilisations corporelles	**587 822**	**55 188**	**3 805**	**17 955**	**621 251**
TOTAL	**612 661**	**57 692**	**3 805**	**17 955**	**648 593**

(a) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 k€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles.
(*) IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

Les principales valeurs immobilisées liées à l'exploitation concernent l'ensemble immobilier du campus parisien de l'Institut Pasteur, ainsi que les équipements scientifiques utilisés sur ce campus.
L'augmentation du poste « immeuble d'exploitation » sur le site de Paris (9 946 k€) est essentiellement due aux travaux d'aménagement des laboratoires de recherche, des plateformes technologiques et de maintenance des bâtiments.
La variation de 3 300 k€ sur les terrains et immeubles des établissements secondaires est due à un reclassement, sur l'IP Guyane, d'actifs précédemment comptabilisés en agencements-installations pour une valeur de 3 293 k€.

La variation du poste « matériel et outillage » sur le site de Paris (12 714 k€) concerne l'ensemble des équipements scientifiques acquis et mis en service sur l'exercice.
Les immobilisations corporelles de rapport sont constituées de biens immobiliers issus de libéralités, conservés à l'actif du bilan de l'Institut Pasteur en vue de produire des revenus. La variation sur l'exercice (6 148 k€) est due, à hauteur de 5,3 M€, à l'intégration dans le patrimoine de rapport de l'Institut Pasteur d'un immeuble, issu d'un legs, situé à Meudon. Le solde de la variation couvre l'ensemble des investissements de rénovation de ce patrimoine de rapport sur l'exercice.

Les principales valeurs d'immobilisations en cours (25 341 k€) concernent deux bâtiments en cours de rénovation : un bâtiment dédié à la microscopie à très haute résolution, où est installé le microscope le plus puissant du monde, le Titan, pour 7,7 M€, et un bâtiment dédié à la bio-informatique pour 6,3 M€. Les immobilisations en cours relatives au plan d'investissement sûreté s'élèvent à 3,6 M€. Le solde est relatif, pour l'essentiel, à la maintenance des bâtiments (3,2 M€) et aux aménagements des laboratoires de recherche et des plateformes technologiques et techniques (2,7 M€).

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS CUMULÉS

En milliers d'euros

	Valeurs début 2017	Mouvements de l'année		Valeurs fin 2017
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	**10 660**	**3 307**		**13 967**
Immobilisations incorporelles IPG (*)	155	13		168
Total immobilisations incorporelles	**10 815**	**3 320**		**14 135**
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	85 595	7 841		93 436
Terrains et immeubles IPG (*)	1 733	2 926		4 659
	87 329	10 767		98 095
Matériel et outillage	120 925	14 957	2 512	133 370
Mobilier et matériel de bureau	17 399	1 539	262	18 677
Matériels et mobiliers IPG (*)	8 603	466	96	8 973
	146 928	16 962	2 870	161 020
Agencements, aménagements, installations	10 269	39		10 309
Agencements, installations IPG (*)	3 771	262	2 668	1 365
Autres immobilisations	191	16	4	202
Autres immobilisations IPG (*)	244	83	245	82
Immobilisations corporelles liées à l'exploitation	**248 732**	**28 128**	**5 788**	**271 072**
Terrains de rapport	42	2		44
Immeubles de rapport	14 937	1 989	1 071	15 855
Immobilisations corporelles de rapport	**14 979**	**1 991**	**1 071**	**15 899**
Total immobilisations corporelles	**263 711**	**30 120**	**6 859**	**286 971**
TOTAL	**274 526**	**33 439**	**6 859**	**301 106**

(*) IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

NOTE 2 : Immobilisations financières

Sont inclus en immobilisations financières :
• les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient, dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur, ou pour leur valeur estimée par des tiers, dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction de l'Institut Pasteur, sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;

• les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel, et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

En milliers d'euros

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part de capital détenu	Valeurs brutes début 2017	Valeurs brutes fin 2017	Variations	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/17	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice connu
Titres de participation				**2 032**	**1 932**	**- 100**	**1 229**	**703**		
Participations (détenues à plus de 50 %)										
Participations (détenues entre 10 % et 50 %)										
Axenis	25	88	20,00 %	60	60		60		907	69
Autres participations (détenues à moins de 10 %)										
Soparbiotech	2 500	270	8,00 %	200	200			200	0	- 8
Ariana	92	2 476	7,03 %	80	80			80	1 658	- 151
Théravectys	173	10 973	6,24 %	12	12			12	60	- 3 995
Pathoquest	151	- 62	4,60 %	7	7		7		503	- 2 315
Genomic Vision	446	9 529	3,56 %	260	260			260	1 848	- 8 383
Qurient (IP Corée)	2 821	16 189	3,09 %	5	5			5	0	- 8 226
Genticel	1 557	12 976	0,83 %	84	84			84	179	- 7 059
Fondation Pasteur Dakar				1 152	1 152		1 152			
FCPI Kurma Diag				100		- 100				
Édition Pasteur				14	14			14		
Fondation Pasteur Suisse				41	41			41		
Autres				18	18		10	8		
Autres immobilisations financières				**3 221**	**3 270**	**49**	**43**	**3 228**		
Participation effort construction				2 819	2 971	152		2 971		
Prêts										
Dépôts et cautionnements				356	249	- 107		249		
Immobilisations financières IPG (*)				46	51	5	43	8		
TOTAL				**5 254**	**5 202**	**- 51**	**1 271**	**3 931**		

(*) IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2017, sont les suivants :

Ariana Pharma : La société propose une technologie et un savoir-faire unique d'analyse de données multiparamétriques (biochimique, génomique, protéomique, génétique, métabolique, etc.), permettant entre autres de réduire les risques de développement de solutions thérapeutiques lors d'essais cliniques. Son modèle économique s'inscrit dans l'évolution du secteur du diagnostic où le logiciel joue un rôle essentiel, particulièrement dans le développement de la médecine personnalisée.

Axenis : L'Institut Pasteur est entré en 2013 au capital, à hauteur de 20 %, de cette start-up créée en mai 2010 à partir d'innovations développées à l'Institut Pasteur. La société est spécialisée dans la prestation de services pour l'industrie pharmaceutique et les sociétés de biotechnologies. La société a recentré en 2017 ses activités au sein de l'infrastructure IDMIT, localisée au CEA de Fontenay-aux-Roses, lui permettant d'augmenter ses capacités de production en vue d'assurer son développement.

Genomic Vision : La société a été créée en 2004 sur la base des travaux de recherche pasteuriens. En 2014, Genomic Vision a réalisé avec succès une rentrée en Bourse pour un montant de 23 M€, lui permettant de poursuivre le développement de son offre de diagnostics originaux. En 2016, la société a étendu son offre en proposant sa technologie de peignage moléculaire au marché des laboratoires de recherche (contrôle qualité et optimisation du génome editing CRISPR/CAS9). Cette nouvelle offre a ainsi permis de consolider en 2017 la croissance de ses ventes de produits et services (1,8 M€ ; + 41 %), participant ainsi de manière significative à l'augmentation de + 36 % de son chiffre d'affaires annuel.

Genticel (aujourd'hui Genkyotex) : Créée en 2001 à partir de travaux de recherche pasteuriens, la société a concentré ses efforts sur le développement d'immunothérapies innovantes, destinées à la prévention des cancers provoqués par le virus du papillome humain (HPV). Après des premiers résultats d'étude clinique de phase I prometteurs, l'étude clinique de phase II réalisée chez la femme n'a pas permis de démontrer l'efficacité de la solution thérapeutique développée par la société. En 2016, la société a donc revu sa stratégie en se rapprochant de la société Genkyotex, développant des solutions thérapeutiques dans les domaines de la fibrose (phase II d'évaluation clinique) et de l'inflammation (phase I d'évaluation clinique). La fusion des activités des deux sociétés est effective depuis février 2017.

Pathoquest : L'objet de la société est le développement de tests de diagnostic pour l'Identification d'agents pathogènes de nature virale par séquençage haut débit. Au-delà de nombreux partenariats industriels actuellement en cours, la société a conclu en 2017 des collaborations avec des centres de recherche majeurs tels que la Mayo Clinic (US) ou encore le Memorial Sloan Kettering Cancer Center de New York (US). Pour assurer son développement et son positionnement disruptif, la société a créé en 2017 un conseil scientifique composé d'experts internationaux reconnus. Ce conseil scientifique accompagnera la société dans le choix des applications à haute valeur médicale de sa technologie de diagnostic des maladies infectieuses.

Qurient : Qurient est une société créée en 2008 d'une *spin off* de la cellule de valorisation de l'Institut Pasteur de Corée. La société valorise de nouvelles entités thérapeutiques : anti-infectieuses (tuberculose), anti-inflammatoires (dermatite atopique, asthme), anticancéreuses. Qurient est cotée à la Bourse de Séoul depuis février 2016.

Soparbiotech (filiale Texcell) : Cette société présente une offre de services en sécurité virale et en impact immunologique. Dans le cadre de son extension internationale destinée à supporter le développement du chiffre d'affaires, Texcell, après la mise en place d'une filiale aux États-Unis en 2010, a fait l'acquisition en 2016 de la société allemande Vivo Science Gmbh, puis a créé en 2017 une filiale commerciale au Japon.

Theravectys : La société dispose d'une licence exclusive de la technologie « DNA flap » (optimisation de l'intégration et de l'expression de gènes) dans le domaine de la vaccinologie, technologie issue des travaux de recherche réalisée à l'Institut Pasteur. L'équipe dirigeante ainsi que le conseil d'administration ont été renouvelés en 2016 en vue de refocaliser les efforts de la société sur sa R&D. Dans ce contexte, la société et l'Institut Pasteur ont créé en 2017 un laboratoire commun pour optimiser et intensifier le développement de cette technologie à fort potentiel.

NOTE 3a : Titres de placement stables

Sont incluses en « Titres de placement stables » les valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan.

Les règles de comptabilisation sont les suivantes :

- les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés ;
- les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leurs cours de Bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à « dire d'expert ».

Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (généralement, la valeur boursière à la clôture) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

Au 31 décembre, les titres de placement stables se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2017	2016
Actions	275 410	242 199
Obligations	121 497	121 497
Fonds diversifiés	177 215	208 343
Monétaire	305	305
Coupons courus sur obligations		
Provisions	- 6 536	- 6 824
Total net des titres cotés	**567 891**	**565 519**
Total net des titres non cotés		
TOTAL	**567 891**	**565 519**

La valeur de marché des titres cotés s'établit au 31 décembre 2017 à 608 207 k€ (587 315 k€ au 31 décembre 2016).

L'Institut Pasteur construit sa politique d'investissement autour des catégories d'actifs suivantes :

- obligations de la zone euro disposant d'une bonne qualité de signature, qui constituent le socle « stable » du portefeuille ;
- actions de grandes capitalisations de la zone euro, plus volatiles, qui ont pour objectif d'accroître la valorisation du portefeuille à long terme ;
- autres types de placement : actions (cotées et non cotées), obligations ou infrastructures, de la zone euro ou internationales, qui permettent d'accroître la diversification du portefeuille et d'accentuer son exposition aux actions ou aux obligations, en fonction du comportement des marchés.

L'allocation stratégique d'actifs a été validée par le conseil d'administration du 14 octobre 2009 et confirmée lors de la dernière révision du cadre de référence le 5 octobre 2015 :

- un tiers d'obligations de la zone euro ;
- un tiers d'actions de la zone euro ;
- un tiers d'obligations ou d'actions, de tous types et de toutes zones géographiques, pilotées tactiquement.

L'allocation d'actifs a peu évolué au cours de l'exercice 2017. Le conseil d'administration du 28 avril 2017 a validé la création d'un fonds dédié de capital-investissement. Un premier investissement de 300 000 € a été réalisé en septembre 2017 dans un fonds de capital-développement investi sur des sociétés françaises de petites capitalisations.

L'ensemble des contraintes prudentielles mentionnées à l'article 4.2 du cadre de référence des placements de l'Institut Pasteur sont respectées.

NOTE 3b : Valeurs mobilières de placement

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement autres que celles définies comme titres de placement durables.
Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.
Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2017	2016
Sicav monétaires	367	367
Sicav monétaires (contrat UE)	1 593	1 745
Dépôts à terme	94 572	108 474
Total Institut Pasteur	**96 531**	**110 586**
Valeurs mobilières de placement IPG (*)		
TOTAL GÉNÉRAL	**96 532**	**110 586**

(*) IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.
La valeur de marché des Sicav monétaires s'élève au 31 décembre 2017 à 1 593 k€ (1 746 k€ au 31 décembre 2016).
La valeur nominale des dépôts à terme est de 80 570 k€.

NOTE 3c : Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée, incluant les frais accessoires. Les stocks de collection de souches sont évalués à leur coût standard, incluant le temps passé et les matières premières ou consommables utilisées.

En milliers d'euros

	31/12/17			31/12/16
ACTIF	Brut	Amortissement ou provision	Net	Net
Stocks et en-cours	4 558	1 387	3 170	3 297

NOTE 4a : Échéancier des créances et des dettes

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque d'irrécouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

En milliers d'euros

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans et plus	À plus de 5 ans
Clients	**88 155**	86 931	1 225	
Autres créances d'exploitation				
Créances fournisseurs	**429**	429		
Comptes courants	**1 114**	1 114		
État	**6 769**	6 769		
Autres	**3 069**	3 069		
Total	**11 382**	**11 382**		
TOTAL CRÉANCES D'EXPLOITATION	**99 537**	**98 313**	**1 225**	
Dettes financières	**12 330**	5 588	6 742	
Dettes fournisseurs	**39 614**	39 614		
Dettes sociales et fiscales	**32 830**	32 830		
Autres dettes	**7 756**	7 756		
TOTAL DETTES	**92 529**	**85 788**	**6 742**	

Les créances clients correspondent, à hauteur de 52 519 k€, à des conventions de recherche, dont certaines sont pluriannuelles et s'étendent sur une période qui excède les 12 prochains mois. Le revenu est reconnu mensuellement en diminution des produits constatés d'avance comptabilisés lors de la facturation. La créance clients sur les conventions de recherche est constatée suivant l'échéancier de règlement prévu au contrat.
Les dettes financières comprennent deux emprunts contractés auprès de la BNP :

- 1er emprunt souscrit au 31 décembre 2009 pour 20 000 k€ (durée de 10 ans au taux fixe de 3,5 %, renégocié au 31 mars 2013 à 2,5 %, puis au 31 décembre 2014 à 2 %) pour le financement d'un immeuble d'exploitation ;
- 2e emprunt souscrit au 31 mars 2011 pour 20 000 k€ pour une durée de 10 ans, pour le financement d'immeuble de rapport, au taux variable Euribor 3 mois « swappé » contre taux fixe de 2,92 %, plus une marge de 0,5 % (à chaque échéance, l'Institut Pasteur paye un taux fixe de 3,42 %).

NOTE 4b : Produits à recevoir et charges à payer

En milliers d'euros

	Montant
Créances (produits à recevoir)	
Obligations - coupons et intérêts courus à recevoir	
Clients - factures à établir	**20 357**
Personnel - frais personnel à recevoir	**273**
Impôts et taxes à recevoir	**2 461**
Autres créances - produits à recevoir	**1 686**
Produits financiers à recevoir	**14 014**
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	**38 790**
Dettes (charges à payer)	
Frais financiers à payer	
Fournisseurs - factures non parvenues	**18 448**
Personnel - charges à payer	**14 552**
Organismes sociaux - charges à payer	**7 213**
Impôts et taxes à payer	**3 668**
Clients - avoir à établir	**983**
Autres dettes - charges à payer	
TOTAL CHARGES À PAYER	**44 863**

NOTE 5 : Fonds propres

En application du règlement n° 99-01 du CRC, sont inscrits directement au « fonds de dotation » figurant dans les fonds propres de la Fondation les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.
De plus, conformément aux statuts, un montant correspondant à la part des libéralités supérieure à 300 000 €, constatée en produits exceptionnels, peut être porté au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat. Cette décision fait, le cas échéant, l'objet d'une résolution lors du conseil d'administration d'approbation des comptes.

En milliers d'euros

	Situation début 2017	Apport au fonds de dotation	Affectation 2016	Excédent 2017	Situation fin 2017
Fonds de dotation	791 030	5 270	10 741		807 042
Excédent ou déficit	7 403		- 7 403	96	96
Report à nouveau	39 250		- 3 338		35 912
TOTAL FONDS PROPRES	**837 684**	**5 270**		**96**	**843 050**

Le résultat 2016 a été affecté à hauteur de 10 741 k€ au fonds de dotation et à hauteur de - 3 338 k€ en report à nouveau, le montant de 10 741 k€ affecté au fonds de dotation correspondant à la totalité de la part unitaire des libéralités supérieures à 300 000 €, soit 21 741,3 k€, minorée des ressources portées en exploitation à hauteur de 11 000 k€.
L'évolution du fonds de dotation sur l'exercice 2017 est marquée par ailleurs par le legs d'un bien immobilier situé à Meudon, conservé dans le patrimoine immobilier de rapport de la Fondation, pour une valeur de 5 270 k€.

NOTE 6 : Subventions d'équipement

Sont inscrits dans le poste « subventions d'investissement » :
- les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
- les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- les donations affectées par leur auteur à l'acquisition d'un bien durable.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « autres fonds propres » et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes, quelle que soit la source de financement, selon les dispositions prévues par l'article 17 des statuts.
Ce mécanisme déroge, pour les seules subventions issues de dons affectés, à la position de la Commission des études comptables de la CNCC (CEC 2009-17), laquelle indique, dans ce cas, la création d'un fonds dédié et sa reprise au compte de résultat, non pas au prorata du montant des amortissements constatés, mais intégralement à la mise en service du bien.
L'Institut Pasteur a décidé de faire prévaloir la hiérarchie juridique des normes (statut approuvé par décret et texte comptable à valeur de règlement) et donc de ne pas modifier le traitement comptable des dons affectés au financement de biens immobilisés.

En milliers d'euros

	Reçues		Inscrites au compte de résultat	Valeur nette
	Public	Privé		
Situation début 2017	50 253	13 874	- 22 144	**41 983**
Subventions 2017	3 666	1 156		**4 822**
Amortissements de 2017 couverts par des subventions			- 6 774	**- 6 774**
Subventions correspondant à des investissements entièrement amortis		-5 292	4 748	**- 544**
Total Institut Pasteur	**53 919**	**9 739**	**- 24 170**	**39 487**
Situation début exercice IPG (*)	4 505	3 221	- 5 903	**1 822**
Subventions 2017 IPG (*)		360		**360**
Amortissements de 2017 couverts par des subventions IPG (*)			- 239	**- 239**
Total IPG (*)	**4 505**	**3 581**	**- 6 142**	**1 944**
TOTAL GÉNÉRAL	**58 424**	**13 320**	**- 30 312**	**41 431**

(*) IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

Les subventions d'équipement ont augmenté de 4 822 k€ sur l'exercice 2017 et ont couvert les amortissements de l'exercice à hauteur de 6 774 k€.

NOTE 7 : Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doive supporter pour éteindre son obligation.
Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La Fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations, concernant notamment des réclamations formulées par des tiers (co-inventeurs et industriels). Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la direction, après consultation de ses conseils juridiques.

En milliers d'euros

	Solde début 2017	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde fin 2017
Risques généraux inhérents à l'activité de l'Institut Pasteur	5 576				**5 576**
Litige valorisation		350			**350**
Indemnités de départ en retraite	46 373	1 198	- 186	- 340	**47 046**
Instances prud'homales en cours	1 915	350	- 107	- 201	**1 956**
Autres provisions pour litiges	93		- 13	- 24	**56**
Autres provisions pour charges	1 060	126		- 905	**281**
Divers (différence de change)	40	626	- 40		**626**
Total métropole	**55 056**	**2 650**	**- 345**	**-1 470**	**55 891**
Indemnités de départ en retraite et autres risques sociaux IPG (*)	927	62	- 7		**981**
TOTAL GÉNÉRAL	**55 983**	**2 711**	**- 352**	**- 1 470**	**56 872**

(*) IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

Les provisions pour litiges couvrent notamment les risques identifiés au titre de certains litiges en cours, sur la base de la meilleure estimation de leurs coûts probables effectuée par la direction, après consultation de ses conseils juridiques. Ces estimations s'appuient sur des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la direction, sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces procédures, l'Institut ne peut exclure que la résolution de ces litiges puisse avoir un impact défavorable significatif sur ces estimations.
Les provisions pour risques et charges ont augmenté de 2 700 k€ sur l'exercice, du fait essentiellement de la dotation à la provision pour indemnités de départ en retraite, et ont été reprises par ailleurs à hauteur de 1 822 k€, dont 905 k€ au titre du versement d'une subvention provisionné en 2016 et réalisé en 2017.

Indemnités de départ en retraite

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite sont définis par l'accord collectif d'entreprise.
Les hypothèses économiques et démographiques prises en considération pour l'évaluation de la provision au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/16	31/12/17
Hypothèses économiques		
Taux d'actualisation	1,35 %	1,35 %
Taux d'inflation attendu à LT	1,75 %	1,75 %
Taux de progression des salaires	2,25 %	2,25 %
Taux de charges sociales et fiscales patronales	49 %	49 %
Hypothèses démographiques		
Tables de mortalité	2012-2014	INSEE TD/TV
Type de départ en retraite : • Personnel administratif	à l'initiative du salarié	à l'initiative du salarié
• Scientifiques	à l'initiative de l'employeur	Pour 70 % à l'initiative de l'employeur

L'écart actuariel est constaté en résultat exceptionnel, soit au 31 décembre 2017 (1 190 k€).

NOTE 8 : Fonds dédiés

Sont inscrits dans le poste « fonds dédiés » :

• les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs et donations (ou en produits exceptionnels pour la partie des legs et donations supérieure à 300 000 €) affectés à un programme de recherche et non encore utilisés l'année où ils sont terminés, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « engagements à réaliser sur legs et donations affectés » ;

• les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « engagements à réaliser sur subventions attribuées ».

Lors de la réalisation de l'engagement, le compte « fonds dédiés » est soldé par contrepartie d'un compte de produits d'exploitation pour les legs, donations et contrats de recherche. Ce compte est intitulé « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Par exception à la règle décrite ci-dessus, un don de 1 500 000 €, placé, selon la volonté du donateur, sur les fonds communs de placement de l'Institut Pasteur pour une durée minimale de 12 ans à compter de l'exercice 2015, a fait l'objet d'une comptabilisation en fonds dédiés sans contrepartie au compte de résultat. Ce mécanisme a été réalisé sur le don reçu en 2015, 2016 et 2017 pour une valeur totale de 1 500 000 €, soit 500 000 € par an.

En milliers d'euros

	Solde début 2017	Don placé en FCP	Dotations	Reprises	Solde fin 2017
Sur contrats de recherche et développement	34 299		33 681	- 34 299	33 681
Sur dons et legs affectés	14 734	500	13 972	- 13 734	15 472
Total Institut Pasteur	**49 033**	**500**	**47 653**	**- 48 033**	**49 153**
Sur contrats de recherche IPG (*)	141		149	- 104	187
TOTAL GÉNÉRAL	**49 174**	**500**	**47 802**	**- 48 136**	**49 340**

(*) IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

Les fonds dédiés constitués de dons et legs affectés comprennent un don de 1 500 000 €, dont 500 000 € versés sur l'exercice, placé, conformément à la volonté du donateur, sur les fonds communs de placement de l'Institut Pasteur pour une durée de 12 ans. Ce fonds dédié est sans contrepartie au compte de résultat.

NOTE 9 : Produits constatés d'avance

1 - Legs

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :

• les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports au fonds de dotation de la Fondation ;

• les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable par la Fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné ;

• sauf affectation particulière par leur auteur, les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat en produits d'exploitation, pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 €, et en produits exceptionnels pour l'excédent. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « fonds dédiés sur donations affectées » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice (« engagement à réaliser sur donations affectées »). Cette charge est considérée comme une charge d'exploitation ou exceptionnelle par symétrie avec la règle de classement appliquée aux produits liés.

De plus, conformément aux statuts de l'Institut Pasteur, un montant global de 12 000 000 € pour 2017, fixé par décision du conseil d'administration prise au moment du vote du budget, peut être prélevé sur la part unitaire des libéralités supérieure à 300 000 € et inférieure à 2 500 000 €, et porté en ressources d'exploitation pour contribuer à la couverture des amortissements (le montant ainsi porté en ressources courantes ne peut excéder, au total, le montant des amortissements de l'exercice non couverts par des subventions d'équipement). Ce prélèvement s'est élevé au 31 décembre 2017 à 12 000 000 €.

Pendant toute la durée de leur réalisation, les legs et donations font l'objet d'un suivi comptable individualisé comme suit :

• à leur date d'acceptation par le conseil d'administration, les legs sont portés en engagements reçus hors bilan sur la ligne « legs nets à réaliser acceptés par le conseil d'administration » pour leur valeur de réalisation estimée, nette des charges d'acquisition ;

• jusqu'à la réalisation effective et définitive des biens légués (inscrits dans les catégories : immobiliers, liquidités et titres), les encaissements et les décaissements liés à la cession de ces biens sont enregistrés dans un compte d'attente individualisé « legs et donations en cours de réalisation », qui figure au passif en « produits constatés d'avance », lorsque le solde est créditeur, ou à l'actif en « charges constatées d'avance », lorsque le solde est débiteur, c'est-à-dire lorsque les frais engagés pour la réalisation ne sont pas encore couverts par les encaissements. Ces opérations de trésorerie entraînent la mise à jour des engagements reçus présentés hors bilan ;

• les legs sont enregistrés en compte de produits au fur et à mesure de la réalisation des différents lots qui les composent.

2 - Contrats et conventions de recherche

Les créances sur conventions de recherche pluriannuelles sont comptabilisées à l'actif selon l'échéancier de règlement prévu. Le revenu correspondant est différé au passif (poste « produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat au *prorata temporis*, conformément aux dispositions de la convention de recherche, et le cas échéant ajustés des engagements à réaliser pour couvrir les charges de recherche.

En milliers d'euros

	2017	2016
Legs en cours	29 295	28 318
Contrats de recherche et autres produits	30 819	44 843
Total Institut Pasteur	**60 114**	**73 161**
Produits constatés d'avance IPG (*)	936	497
TOTAL GÉNÉRAL	**61 050**	**73 658**

(*) : IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

NOTE 10a : Les produits d'exploitation

En milliers d'euros

	31/12/17	31/12/16
Subventions publiques	**58 219**	**57 340**
Subvention du ministère de la Recherche	54 119	53 990
Subvention du ministère de la Santé	4 100	3 351
Revenus des activités propres	**138 801**	**139 568**
Produits industriels	**31 888**	**35 580**
Redevances	27 457	32 145
Contrats industriels de R&D	3 937	3 123
Autres contrats industriels	494	312
Ventes et services	**16 365**	**16 461**
Centre médical	5 010	4 794
Ventes et prestations	2 473	2 860
Remboursements de salaires	3 828	3 855
Autres produits	5 054	4 953
Contrats, conventions	**90 548**	**87 526**
Conventions et contrats publics de recherche	31 169	32 665
Contrats européens et internationaux	20 013	17 501
Autres conventions et libéralités	6 208	5 410
Report des ressources affectées non utilisées	33 158	31 950
Générosité publique & produits du patrimoine	**89 556**	**82 211**
Appel à la générosité du public	**81 904**	**75 332**
Dons & Mécénats	30 803	29 893
Report des ressources affectées non utilisées	13 734	13 250
Taxe d'apprentissage	705	736
Legs (part inférieure à 300 k€)	24 661	20 453
Legs (transfert des produits exceptionnels)	12 000	11 000
Produits du patrimoine	**7 652**	**6 880**
Loyers immeubles de rapport	7 109	6 342
Loyers Ravatys	219	169
Produits agricoles	324	369
Reprises sur provisions	**3 523**	**6 918**
Transferts de charges	**89**	**117**
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**290 187**	**286 154**

Faits marquants sur l'exercice

• Les subventions publiques bénéficient de l'augmentation du soutien de Santé Publique France à l'activité des 14 Centres nationaux de référence coordonnés par l'Institut Pasteur.

• Les financements obtenus par les chercheurs de l'Institut Pasteur auprès de bailleurs publics ou privés, industriels ou institutionnels, nationaux et internationaux, sont en progression.

• La contribution des dons et legs au résultat d'exploitation s'est de nouveau accrue sur l'exercice 2017 et représente 28 % des produits d'exploitation, contre 26 % en 2016.

• Les produits du patrimoine bénéficient d'un meilleur taux d'occupation des immeubles de rapport sur l'exercice, ainsi que de l'intégration dans le patrimoine de la Fondation, sur le second semestre, d'un immeuble issu d'un legs.

NOTE 10b : Les charges d'exploitation

En milliers d'euros

	31/12/17	31/12/16
Personnel	**145 481**	140 283
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	**24 004**	22 372
Autres achats et charges externes	**70 023**	65 459
Autres charges	**4 580**	6 706
Impôts et taxes	**4 250**	4 464
Dotations aux amortissements	**29 690**	26 788
Dotations aux provisions	**1 494**	4 852
Engagements à réaliser sur ressources attribuées	**47 653**	47 975
Contribution des établissements IPG (*)	**- 1 361**	696
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**325 813**	**319 595**

(*) : IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

La progression des charges d'exploitation sur l'exercice reflète l'impact des actions du plan stratégique 2014-2018, notamment en termes de créations d'unités de recherche et de développement du Centre de bio-informatique, biostatistique et biologie intégrative.
Les engagements à réaliser sur ressources attribuées, stables, se décomposent comme suit :

- Engagements à réaliser sur subventions 31 684 k€
- Engagements à réaliser sur dons affectés 13 972 k€
- Engagements à réaliser sur contrats R&D 1 997 k€

NOTE 11 : Le résultat financier

En milliers d'euros

	31/12/17	31/12/16
Revenus des titres de placement stables	28 188	27 482
Autres intérêts et produits assimilés	3 204	3 252
Différences positives de change	610	1 898
Reprises sur provisions pour risques	40	71
Produits financiers	**32 041**	**32 703**
Dotations aux amortissements et aux provisions	626	40
Intérêts et charges assimilées	388	497
Différences négatives de change	1 489	130
Charges financières	**2 502**	**667**
Contribution des établissements IPG (*)	**- 14**	**- 2**
RÉSULTAT FINANCIER	**29 524**	**32 033**

(*) : IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

Les revenus des titres de placement stables proviennent des coupons obligataires, des dividendes d'actions et des plus-values réalisées au sein des fonds dédiés de l'Institut Pasteur. Les gérants des fonds dédiés ont comme double objectif de surperformer leur indice de référence et de générer un montant de revenus, déterminé chaque année en fonction de la contrainte d'équilibre global du résultat courant de l'Institut Pasteur.

Le résultat financier 2016 avait bénéficié d'un taux de change euro-dollar favorable.

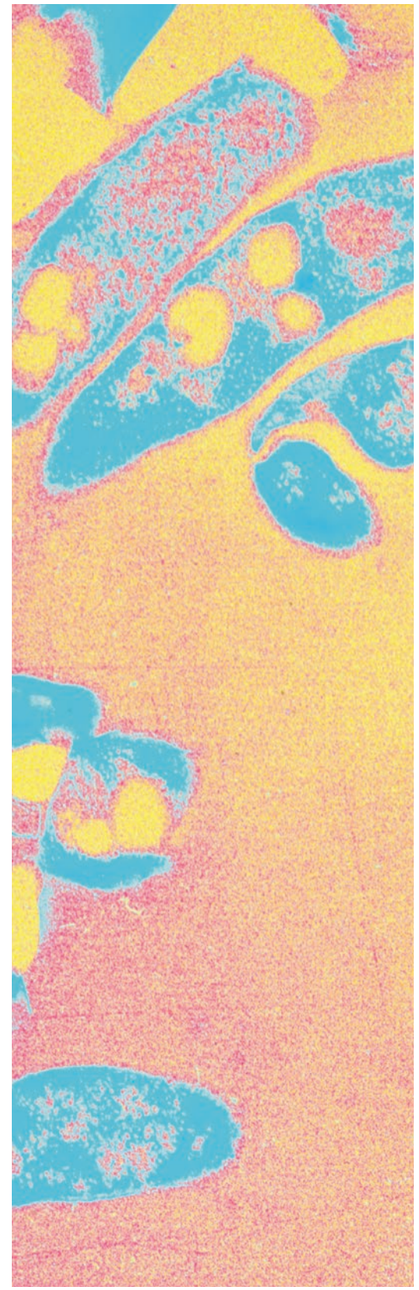

NOTE 12 : Excédent ou déficit exceptionnel

En milliers d'euros

	31/12/17	31/12/16
Sur opérations de gestion		
Part des dons et legs > 300 000 €	10 172	10 741
Autres opérations de gestion	1	67
Reprise provisions pour risque exceptionnel	8	
Sur opérations en capital	342	141
Sur opérations financières		
Profits sur cessions titres de placement	3 213	452
Reprises de provision sur titres de placement	523	1 966
Profits sur cessions titres de participation et reprises de provision		2
Produits exceptionnels	**14 259**	**13 370**
Sur opérations de gestion	1 213	2 866
Sur opérations en capital	1 398	123
Sur opérations financières		
Perte sur cessions titres de placement	2 414	2
Dotations aux provisions sur titres de placement	234	4 008
Perte sur cessions titres de participation et dotations aux provisions	135	162
Charges exceptionnelles	**5 395**	**7 160**
Contribution des établissements IPG (*)	54	635
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**8 918**	**6 844**

(*) : IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

Les opérations exceptionnelles sont constituées :

- au sein des opérations de gestion, d'une composante relative aux libéralités comprenant les dons et legs pour leur quote-part supérieure à 300 k€ non affectés aux produits d'exploitation, complétée des impacts actuariels des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière sur l'exercice ;
- d'une composante relative aux immobilisations corporelles et incorporelles (opérations en capital) ;
- d'une composante financière comprenant la valorisation nette des titres du patrimoine qui résulte des plus ou moins-values réalisées, ainsi que des moins-values latentes, générées par l'évolution du portefeuille, le solde des plus-values dégagées sur les opérations financières et sur les opérations en capital devant toujours être supérieur aux moins-values réalisées.

La progression du résultat exceptionnel sur l'exercice provient de moindres pertes actuarielles sur les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière sur l'exercice, ainsi que d'une meilleure valorisation du patrimoine financier de l'Institut Pasteur.

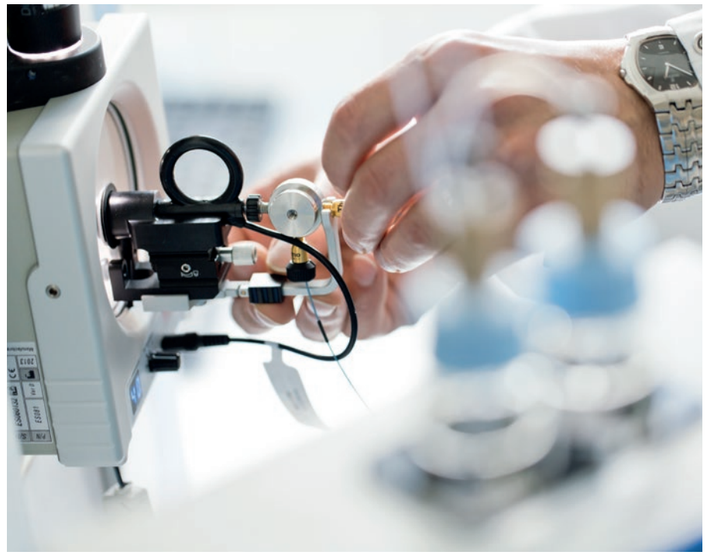

NOTE 13 : Le compte emploi des ressources

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	% des emplois	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)
1 - MISSIONS SOCIALES	**231,2**	**81,8 %**	**62,9**
1-1 Réalisées en France	222,3		61,9
Actions réalisées directement	**212,3**		**61,9**
Recherche	197,3		58,5
Actions de santé publique	11,2		2,5
Enseignement	3,8		0,9
Versements à d'autres organismes agissant en France	**10,0**		
Reversements pour comptes de tiers	3,8		
Autres versements	6,2		
1-2 Réalisées à l'étranger	8,9		1,0
Actions réalisées directement	4,2		
Versement à un organisme central ou d'autres organismes	4,7		1,0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**10,3**	**3,6 %**	**9,2**
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	9,2		9,2
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	0,2		
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,9		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**41,1**	**14,5 %**	**9,2**
			81,3
I Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	**282,5**	**100 %**	
II Dotations aux provisions	2,5		
III Engagements à réaliser sur ressources affectées	47,7		
IV Excédent de ressources de l'exercice	0,1		
V - TOTAL GÉNÉRAL	**332,7**		
VI Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			6,0
VII Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			0,4
VIII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			**87,7**

RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (4)	% des ressources
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		71,9	
1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	81,8	81,8	29,2 %
1-1 Dons et legs collectés	68,3		
Dons manuels non affectés	17,9		
Dons manuels affectés	3,7		
Legs et autres libéralités non affectés	41,6		
Legs et autres libéralités affectés	5,0		
1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	13,6		
Revenus des immeubles de rapport	7,1		
Produits financiers issus de l'appel à la générosité du public	6,5		
Plus-value sur cession immeuble de rapport	0,0		
2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	14,7		5,3 %
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	110,9		39,5 %
4 - AUTRES PRODUITS	73,1		26,0 %
I Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	**280,6**		**100 %**
II Reprises des provisions	4,1		
III Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	48,0		
IV Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (*cf. tableau des fonds dédiés)*		- 0,7	
V Insuffisance de ressources de l'exercice			
VI - TOTAL GÉNÉRAL	**332,7**	**81,1**	
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		87,7	
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		**65,3**	

CADRE DE RÉFÉRENCE

Organisme faisant appel public à la générosité, l'Institut Pasteur présente un compte emploi des ressources (CER) en conformité avec les principes du règlement comptable CRC 2008-12 du 7 mai 2008.
Le CER a pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales ou « dépenses opérationnelles », c'est-à-dire pour financer les activités que l'Institut Pasteur met en œuvre pour réaliser son objet statutaire. Ces activités couvrent trois champs :
- la recherche ;
- les actions de santé ;
- l'enseignement.

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment infectieuses, par la recherche, l'enseignement et des actions de santé publique.
Fondation reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire. La bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.
Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement à couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et au fonctionnement de l'Institut, mais aussi à abonder son fonds de dotation.
Aussi, les statuts de l'Institut Pasteur prévoient-ils que les donations et autres libéralités constituent des ressources annuelles (« produits d'exploitation »), pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 €, et viennent renforcer, pour l'excédent, le patrimoine de l'Institut*.

RÈGLES SPÉCIFIQUES ET NOTES EXPLICATIVES

Conformément au règlement comptable CRC 2008-12 du 7 mai 2008, les mécanismes d'allocations qui sous-tendent l'élaboration du CER traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'Institut et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques).
Les emplois sont évalués suivant le coût complet par destination (correspondant aux coûts de fonctionnement et de personnel, augmentés des coûts indirects).
Les colonnes (1) et (2) du CER intègrent respectivement la totalité des emplois et des ressources de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits, hors provisions et reprises de provisions, du compte de résultat *(cf. page 7 du présent rapport),* selon les ventilations analytiques qui lui sont propres. Elles mettent également en évidence les engagements qui restent à réaliser en fin d'exercice (colonne (1), chapitre III). Ces engagements constituent une ressource pour les exercices à venir et seront reportés en colonne (2), chapitre III sur le CER 2018.
Les colonnes (3) et (4) présentent l'affectation par emploi des seules ressources collectées auprès du public, ainsi que le suivi des ressources collectées, mais pas encore utilisées des campagnes de collecte antérieures.

Notes explicatives sur les ressources

Les ressources collectées auprès du public correspondent aux dons et legs (affectés ou non affectés) collectés directement (68,3 M€), ainsi qu'aux revenus du patrimoine issu de la générosité publique (13,6 M€). Les revenus du patrimoine se décomposent sur l'exercice en produits issus d'un patrimoine immobilier de rapport (7,1 M€) et en produits issus de placements financiers. Par convention, la part des produits financiers assimilés à des produits issus de la générosité publique est calculée en fonction du poids relatif, dans les comptes annuels, de la générosité publique dans les ressources courantes et exceptionnelles (hors composante financière). Cette part ainsi calculée s'élève, pour l'année 2017, à 22,9 % (contre 21,8 % en 2016), d'où l'affectation de 22,9 % des produits financiers, soit 6,5 M€, en produits issus de la générosité publique.
Les ressources collectées auprès du public s'élèvent ainsi à 81,8 M€ en 2017, en augmentation de 10 % par rapport à 2016, et représentent 29,2 % des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat, contre 26,6 % en 2016.
Les autres fonds privés (14,7 M€, soit 5,3 % des ressources) sont relatifs au mécénat d'entreprise et aux financements de conventions privées, ainsi qu'aux dons collectés par l'intermédiaire d'organismes eux-mêmes collecteurs de fonds (FRM, AFM…). Le poste affiche une très légère baisse de 2 % sur l'exercice (après une diminution de 5,4 % en 2016).
Les subventions et autres concours publics (110,9 M€, soit 39,5 % des ressources) regroupent les subventions versées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le ministère des Solidarités et de la Santé et l'ensemble des conventions de recherche de financeurs publics (Union européenne, ANR…), ainsi que la taxe d'apprentissage. Le poste affiche une progression de 1,9 % sur l'exercice, grâce essentiellement aux contrats et conventions de recherche, et plus particulièrement la progression des quotes-parts de subventions d'équipement reconnues en résultat.
Les autres produits (73,1 M€, soit 26 % des ressources) regroupent l'ensemble des autres ressources de l'Institut Pasteur et se décomposent ainsi :
- redevances : 27,5 M€ ;
- ventes et services : 16,4 M€ ;
- contrats de recherche et développement privés : 3,3 M€ ;
- produits financiers non affectés aux ressources issues de la générosité publique : 25,5 M€ ;
- produits exceptionnels et autres produits d'exploitation : 0,4 M€.

Le report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs (48 M€) correspond au poste « engagements à réaliser sur ressources affectées » du compte emplois ressources 2016 et se rapporte essentiellement aux crédits acquis à fin 2016, dans le cadre de conventions de recherche publiques ou privées pluriannuelles, qui, de ce fait, ne peuvent être consommés sur un seul exercice. La variation de ce poste est liée au rythme de développement des programmes de recherche qui se matérialise par l'obtention de nouveaux financements et au rythme de consommation des crédits disponibles. En l'occurrence, la stabilité constatée entre 2016 et 2017 reflète un montant de consommation des crédits de recherche à la hauteur du montant des nouveaux financements obtenus sur l'exercice.
Les reprises de provisions (4,1 M€) comprennent essentiellement les reprises sur provisions pour risques et charges liées aux activités courantes de l'Institut Pasteur (3,5 M€), ainsi que les reprises sur provisions liées à la valorisation du portefeuille de placements long terme de l'Institut (0,6 M€).
Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice s'élève à 71,9 M€. Il correspond au fonds associatif auquel a été appliqué, lors de la constitution du report d'origine, un pourcentage moyen des 3 dernières années des dons et legs non affectés, rapporté à nos ressources totales. Ce solde a été augmenté/diminué de l'excédent/du déficit constaté chaque exercice sur les ressources collectées auprès du public non affectées.

** Ces ressources sont alors comptabilisées en produits exceptionnels sur l'exercice. De plus, conformément aux statuts, un montant correspondant à la part des libéralités supérieure à 300 000 €, constatée en produits exceptionnels, peut être porté au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat. Cette décision fait, le cas échéant, l'objet d'une résolution lors du conseil d'administration d'approbation des comptes.*

Notes explicatives sur les emplois

Les missions sociales s'élèvent à 231,2 M€, en progression de 4,2 % par rapport à l'an passé, représentant ainsi 81,8 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat : celles réalisées en France représentent un montant de 222,3 M€ et celles réalisées à l'étranger, dans le Réseau international des Instituts Pasteur, à 8,9 M€.
Le versement à d'autres organismes agissant en France correspond, pour les reversements pour comptes de tiers, à la part des redevances reversées aux organismes copropriétaires, l'Institut Pasteur percevant l'ensemble des ressources de redevances afférentes à la copropriété et inscrit en autres produits.
Les frais de recherche de fonds (10,3 M€ et 3,6 % des emplois) correspondent aux frais engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs principalement), pour la recherche d'autres fonds privés (correspondant à des actions de mécénat), ainsi que pour la recherche de subventions et autres concours publics dans le cadre d'appel d'offres de la Communauté européenne et de l'Agence nationale pour la recherche par exemple.
Les frais spécifiquement engagés pour la collecte auprès du public s'élèvent à 9,2 M€ (+ 0,6 M€, soit + 7 % par rapport à 2016).
Les frais de fonctionnement (41,1 M€, en progression de 3 M€ par rapport à l'exercice précédent) correspondent aux charges des directions de l'Institut Pasteur (direction générale, financière, ressources humaines, juridique…) et des services supports, non spécifiquement affectés à nos missions sociales. Ils représentent 14,5 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat.
L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est répartie comme suit :

- les dons et legs affectés à nos missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition de nos unités de recherche l'année de leur perception ;
- les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité publique, sont allouées en priorité aux frais d'appel à la générosité publique, le solde étant alloué à l'ensemble des postes d'emplois sur une base proportionnelle aux dépenses.

Ainsi, pour 2017, 28,8 % des emplois inscrits au compte de résultat sont financés par des ressources collectées auprès du public, soit 81,3 M€. Sur ces 81,3 M€, 14,4 M€ sont « affectés », donc alloués directement à la recherche. Le solde a été alloué, à hauteur des dépenses, aux frais d'appel à la générosité publique (9,2 M€), puis aux missions sociales à hauteur de 48,5 M€, et enfin aux dépenses de fonctionnement pour 9,2 M€.
Les engagements à réaliser sur ressources affectées s'élèvent à 47,7 M€, relativement stables par rapport à l'exercice précédent.
La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public comprend les investissements réalisés sur immeubles de rapport.

Note sur l'évaluation des contributions volontaires en nature

Compte tenu de son caractère non significatif, l'Institut Pasteur ne valorise pas les éventuelles contributions volontaires en nature.

Autres informations

NOTE 14 : Engagements hors bilan

Engagements donnés

Engagement de souscription SPPICAV A Plus Génération 2
L'Institut Pasteur s'est engagé en 2016 à souscrire en actions de la SPPICAV à hauteur de 4 000 000 €.
Au 31 décembre 2017, 1 600 000 € ont été versés et 2 400 000 € restent à verser, et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FPS Euro-PE
L'Institut Pasteur s'est engagé en 2017 à souscrire des parts du FPS (fonds professionnel spécialisé) Pasteur Capital Investissement, géré par Euro-PE à hauteur de 25 000 000 €.
Au 31 décembre 2017, 300 000 € ont été versés et 24 700 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du Plan emploi seniors à l'Institut Pasteur
Le protocole a été signé par les parties en date du 15 janvier 2010 et prorogé en date du 16 décembre 2012 pour une durée de 3 ans.
Le Plan seniors a été remplacé par le contrat génération en date du 30 septembre 2013 et renouvelé en date du 23 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2017.
Ce protocole propose une majoration de l'indemnité de départ en retraite de 2 mois ou de 1 mois, pour un départ annoncé 18 mois ou 12 mois au plus tard avant la date envisagée du départ en retraite.
Cette majoration s'applique pour tout départ en retraite entre 60 et 64 ans à l'initiative du salarié, annoncé au plus tard le 31 décembre 2017.
Son financement est assuré dans la limite de 300 000 € par année, charges comprises.

IP Guadeloupe
Ligne de crédit Dailly de 53 477 € pour un projet de recherche (Feder).
Les engagements hors bilan au 31 décembre 2017 pour les crédits-baux s'élèvent à 99 027 €.

Engagements reçus

Avance exceptionnelle avec clause de retour à meilleure fortune
L'Institut Pasteur a effectué en 2009 une avance exceptionnelle, avec clause de retour à meilleure fortune, à l'Institut Pasteur du Cambodge pour un montant de 100 000 €.

Legs et donations
Les engagements reçus sont exclusivement composés des legs et donations acceptés par le bureau du conseil d'administration et en cours de réalisation.
Ces engagements reçus sont évalués de façon estimative pour leur montant net des frais de réalisation.
Au 31 décembre, leur montant correspond à la valeur d'estimation nette initiale de chaque legs en cours, déduction faite des encaissements nets déjà réalisés.

Au cours de l'exercice, ces engagements reçus ont évolué comme suit :

En milliers d'euros

Éléments	Total des engagements reçus
Solde au 31 décembre 2016	79 244
Correction des EHB 2016 (1)	6 575
Solde au 1er janvier 2017	85 819
Legs acceptés sur l'exercice	32 840
Réalisations & Encaissements nets de l'exercice	- 43 180
Écart de réalisation sur legs terminés	- 741
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	**74 738**

(1) Jusqu'au 31 décembre 2016, le montant des EHB était diminué de l'incidence des lots réalisés d'un montant supérieur à leur acceptation au BCA, situation corrigée à compter du 1er janvier 2017.

Compte tenu des encaissements nets déjà effectués sur legs et donations encore en cours à la clôture (produits ou charges constatés d'avance), le total potentiel de legs et donations à constater en résultat ou en fonds associatifs (fonds propres et subventions d'investissement sur biens non renouvelables) sur les prochains exercices s'élève à 102 070 k€ calculés comme suit :

En milliers d'euros

Total des engagements reçus à la clôture (hors bilan ci-dessus)	74 738
Plus : produits constatés d'avance au bilan (encaissements nets des legs en cours)	29 295
Moins : charges constatées d'avance au bilan	- 1 964
Total estimé des legs et successions acceptés et en cours de réalisation	**102 070**
Dont : • produits à constater dans les résultats futurs	91 959
• montants à inscrire en fonds propres	10 111
• montants à inscrire en subventions d'investissement	

NOTE 15 : Effectif des salariés au 31 décembre

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Chercheurs	339	343	409	394	748	737
Chercheurs IPG (*)	6	5	7	7	13	12
Ingénieurs, techniciens, administratifs	923	910	468	463	1 391	1 373
Ingénieurs, techniciens, administratifs IPG (*)	76	69	47	42	123	111
TOTAL	**1 344**	**1 327**	**931**	**906**	**2 275**	**2 233**

(*) : IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

Il s'agit de l'effectif total, c'est-à-dire des salariés présents et de ceux dont le contrat est temporairement suspendu.

NOTE 16 : Rémunération des dirigeants

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.
Le montant global des rémunérations versées aux 10 personnes les mieux rémunérées, y compris les droits d'inventeurs perçus, s'est élevé, pour l'exercice 2017, à 1 786 472 €.
Par ailleurs, le total des rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé, pour l'exercice 2017, à 710 918 €. Aucun dirigeant ne bénéficie d'avantages en nature.

NOTE 17 : Autres informations

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 s'élèvent à 118 000 € HT, après effet de l'indexation prévue au contrat.

Contribution des établissements hors métropole au résultat de l'exercice

Les établissements consolidés

Les résultats d'exploitation des Instituts Pasteur de la Guadeloupe et de la Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à - 0,0 M€ et à - 1,3 M€. Les résultats financiers des Instituts Pasteur de la Guadeloupe et de la Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, sont non significatifs.

Les résultats exceptionnels des Instituts Pasteur de la Guadeloupe et de la Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à + 0,1 M€ et à - 0,0 M€.

Il en résulte un impact de - 1,3 M€ sur le résultat net de l'exercice.

Les établissements combinés

Les comptes combinés, tels que présentés ci-après, couvrent le périmètre suivant :

- Institut Pasteur, comprenant les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, de la Guadeloupe et de la Guyane française ;
- Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie ;
- Institut Pasteur de Bangui ;
- Institut Pasteur de Madagascar ;
- Institut Pasteur du Cambodge.

Dans ces 6 Instituts Pasteur, éléments centraux du Réseau international des Instituts Pasteur (RIIP), le directeur et le directeur administratif et financier sont sous contrats avec l'Institut Pasteur.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement de ces comptes combinés sont identiques à ceux suivis pour l'établissement des comptes de l'Institut Pasteur. Afin de rendre le contenu des comptes homogènes, les comptes des différentes entités ont, le cas échéant, été retraités en application des méthodes de l'Institut Pasteur.

BILAN COMBINÉ

En millions d'euros

	2016	2017
Actif Immobilisé	350,1	**359,2**
Actif circulant	841,0	**811,0**
Comptes de régularisation	6,6	**7,9**
Total actif	**1 197,7**	**1 178,1**
Fonds propres	856,4	**859,9**
Autres fonds propres	49,9	**46,9**
Provisions pour risques et charges	56,2	**57,2**
Fonds dédiés	52,0	**52,5**
Dettes	105,6	**94,9**
Comptes de régularisation	77,6	**66,6**
Total passif	**1 197,7**	**1 178,1**

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

En millions d'euros

	2016	2017
Produits d'exploitation	315,1	**315,4**
Charges d'exploitation	346,2	**353,1**
Déficit d'exploitation	**- 31,1**	**- 37,7**
Produits financiers	33,1	**32,4**
Charges financières	1,0	**3,0**
Excédent financier	**32,1**	**29,4**
Excédent courant	**1,1**	**- 8,3**
Produits exceptionnels	15,3	**14,5**
Charges exceptionnelles	7,8	**5,5**
Excédent exceptionnel	**7,5**	**9,0**
Intéressement	- 0,6	**0,0**
Excédent net	**9,2**	**0,6**

Rapport du commissaire aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux membres du conseil d'administration

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Institut Pasteur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

a. La note « Règles et méthodes comptables »[1] de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux libéralités (legs, successions et donations), aux immobilisations financières, aux titres de placement stables, aux valeurs mobilières de placement, aux indemnités de départ en retraite et gratification d'ancienneté, ainsi qu'aux provisions pour risques et charges. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
b. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note 13 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directeur général et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :
• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

1. Pour faciliter la lecture du rapport financier, cette note n'apparaît pas intégralement et séparément dans le présent rapport. Les règles et méthodes applicables aux différents postes comptables sont précisées dans chacune des notes au bilan ou au compte de résultat les concernant.

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes
Paris La Défense, le 25 avril 2018
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Claire Gravereau
Associée

Marc Lengrand
Associé

Merci à nos 230 000 donateurs individuels, à nos testateurs,
à nos mécènes et à nos partenaires.

En utilisant Cocoon Silk plutôt qu'un papier non recyclé, l'impact environnemental est réduit de :

397 kg de matières envoyées en décharge

53 kg de co_2

533 km parcourus en voiture européenne moyenne

15 495 litres d'eau

910 kwh d'énergie

645 kg de bois

Sources : Données Labelia Conseil pour l'empreinte carbone. Données European BREF pour le papier à fibres vierges.

Institut Pasteur / Direction de la communication et du mécénat – 25-28, rue du Docteur-Roux – 75724 Paris Cedex 15, France. **Crédits photo :** Phototheque Institut Pasteur, CNRMA, W. Beaucardet (couverture et ouvertures), F. Gardy, Institut Pasteur du Cambodge, T. LANG 2017, Institut Pasteur de la Guyane/R. Carinci, H. Di Rosa/Galerie Keza, N. Zorkot, CERMES/M. A. Oumarou, F. Rodhain, R. J. Toro Olmedo, K. Raharison, Institut Pasteur de la Guyane, A. Ryter, J.-P. Dedet, U. Maskos, N. Reyes, J.-F. Charles, C. Dauguet, G. Eberl, Institut Pasteur de la Guyane/P. Gaborit, A. Ryter, F. Breuil, Institut Pasteur de Bangui/J.-M.M Zokoué, Fondation L'Oréal | Carl, C. Soubert, M.-A. Rouffaud, Maxyma/GettyImages/Elke Van de Velde/Institut Pasteur, EFS/Marc Melki, DR **Conception et réalisation :** WAT - wearetogether.fr - 15095. ISSN: 2609-1275.

L'Institut Pasteur remercie tous les Pasteuriens qui ont accepté d'être pris en photo pour le rapport annuel 2017. Photo de couverture du rapport annuel : Élodie Brient-Litzler, Gilberte Clodion, Arnaud Fontanet, Eliza Jones, Armelle Phalipon, Virginie Ponsin, Fabien Taieb et Nhân Pham Thi. Photos intérieures : Eduardo Antequera Lopez de Brinas, Bruno Charbit, Baptiste Cordier, Verena Hehle, Albane Imbert, Nizar Joher, Anand Kumar, Alba Llibre Serradell, Valérie Lorin, Mariette Matondo, Cyril Planchas.

Ce document est réalisé dans le respect des normes environnementales, avec un papier 100 % recyclé certifié FSC® Recycled et une impression à base d'encres végétales.

Rejoignez-nous.
Faîtes un don pour la recherche
contre les maladies sur **www.pasteur.fr**

Institut Pasteur